

03

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : LANCEMENT D'UNE ETUDE PROGRAMME POUR LA RÉALISATION DE LA MÉDIATHÈQUE DE LA PATROTTE

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Patrotte-Metz Nord, il est proposé de réaliser une nouvelle Médiathèque destinée à couvrir l'ensemble des quartiers nord de Metz : Patrotte, Metz-Nord, Devant-les-Ponts.

Cet équipement fera partie intégrante du réseau des Bibliothèques-Médiathèques de Metz dont il bénéficiera de l'infrastructure. Il développera cependant une proposition culturelle originale centrée sur les services aux publics, avec des collections favorisant le croisement des publics adultes et jeunes, offrant des accès à l'informatique et à Internet.

La Médiathèque contribuera au désenclavement du quartier au moyen d'équipements spécifiques, susceptibles d'attirer des populations extérieures et en favorisant la mixité sociale, comme c'est le cas à la Médiathèque Jean-Macé, à Borny.

Les crédits correspondants à l'étude programme de cet équipement ont été inscrits au budget 2011 pour un montant de 180 000 €, dans le cadre d'une autorisation de programme globale de 3 200 000 €.

S'agissant de son emplacement, les études urbaines menées dans le cadre du marché de définition d'urbanisme ont mis en lumière la nouvelle attractivité du site actuellement occupé par l'école des Papillons, rue Théodore-de-Gargan, au croisement du trajet de METTIS, nouvel axe fort pour le quartier, et d'une nouvelle ouverture souhaitée vers la route de Thionville (ancienne rue du Nord). Un regroupement des classes subsistant dans cette école est envisagé avec l'école de La Flûte Enchantée dans le cadre du renforcement de celle-ci.

Par ailleurs, le Centre Social actuel (géré par l'AMIS) est hébergé dans un ancien centre commercial, peu adapté aux fonctions qui lui sont assignées ; ce bâtiment est techniquement obsolète et une rénovation durable n'est pas envisageable. La transformation prochaine du quartier pose la question de l'opportunité de la construction d'un nouvel équipement socioéducatif permettant d'envisager une politique d'animation ambitieuse et la mise en œuvre d'un projet social répondant aux besoins des habitants. C'est pourquoi il apparaît hautement souhaitable d'étudier l'opportunité d'adosser à la Médiathèque un Centre Socioculturel, en envisageant la construction d'un équipement commun qui constituerait un véritable pôle social et culturel.

Le rapprochement des deux structures offre la possibilité de développer un projet cohérent entre la Médiathèque et le Centre Socioculturel. Ce regroupement permettrait en outre de mutualiser différents espaces et services tout en les ouvrant aux autres associations du quartier.

Il vous est proposé :

- d'acter le choix du terrain de la rue Théodore-de-Gargan pour la réalisation de cet équipement ;
- d'approuver le lancement d'une étude de programme pour la réalisation de la Médiathèque incluant la possibilité d'y adjoindre un Centre Socioculturel tel qu'exposé ci-dessus.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal

MOTION

OBJET : LANCEMENT D'UNE ETUDE PROGRAMME POUR LA RÉALISATION DE LA MÉDIATHÈQUE DE LA PATROTTE

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU le code des marchés publics,

VU la loi du 12 juillet 1985 portant sur la maîtrise d'ouvrage publique, dite loi MOP ainsi que décrets et arrêtés d'application,

VU la délibération en date du 16 décembre 2010 portant sur le budget primitif 2011 et les Autorisations de programmes identifiant les crédits pour le projet Médiathèque de la Patrotte,

DECIDE l'implantation d'une nouvelle médiathèque desservant les quartiers Nord de Metz sur le site de l'école des Papillons, rue Théodore de Gargan ;

APPROUVE le principe du lancement d'une mission de programmation pour la réalisation d'une nouvelle Médiathèque associant une étude d'opportunité, puis de programmation, concernant le transfert du Centre Socioculturel (situé 2/4, rue Paul Chevreux) pour un montant estimé à 180 000 € ;

DECIDE le principe d'un regroupement des écoles des Papillons et de la Flûte Enchantée, dans le cadre d'une démarche de concertation avec tous les acteurs (Conseil de Quartier, Inspection Académique de la Moselle, familles) et avec l'objectif d'une amélioration qualitative de l'offre éducative et des espaces d'enseignement et d'accueil ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager l'étude précitée et à lancer les procédures de consultation conformément aux dispositions du code des marchés publics nécessaires à la réalisation de l'opération, notamment pour désigner le titulaire de l'étude de programmation ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce et document contractuels se rapportant à cette opération ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de préparer et engager la procédure de marché public pour la réalisation de l'étude de programmation conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics;

RENOVIE le cas échéant à la Commission d'Appels d'Offres la désignation de l'attributaire du ou des marchés ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés s'y rapportant, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits votés au budget et dans les conditions prévues à l'article 20 du Code des Marchés Publics et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE